

Communiqué de presse



PRÉFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 14 mai 2016

Événement météorologique exceptionnel survenu dans le secteur de Lons-le-Saunier

Vendredi 13 mai 2016

Un événement météorologique d'une intensité exceptionnelle s'est produit dans le bassin Lédonien, vendredi 13 mai 2016 vers 19h00 : un épisode orageux a frappé principalement Lons-le-Saunier et les communes avoisinantes. Les services de Météo-France ont relevé sur une période d'une heure, un cumul de précipitation d'environ 50 millimètres d'eau au mètre carré.

Dans ce secteur, des caves d'habitations, des commerces et des entreprises ont été inondées, et des routes inondées voire dégradées. D'après les premières constatations, le nombre de maisons concernées par des sinistres peut être évalué à environ 140, dont une centaine à Montmorot, une trentaine à Conliège et une dizaine à Revigny. Une dizaine de personnes ont été relogées.

Ont été particulièrement touchées les communes de Lons-Le-Saunier, Montmorot, Conliège, Revigny, Perrigny, Montaigu et Vernantois. A Bornay, la foudre a frappé le pignon de la mairie sans faire de dégâts conséquents.

Le préfet du Jura, Jacques QUASTANA, tient à rendre hommage à la mobilisation des services de secours, des forces de l'ordre et des forces vives des territoires touchés, pour mettre en sécurité la population et l'assister dans les opérations d'épuisement des caves et garages inondés. Pour venir en aide à la population, les maires et élus municipaux et leurs équipes techniques se sont mobilisées, ainsi que le service départemental d'incendie et de secours (environ 150 sapeurs pompiers de tout le département, appuyés par un détachement de 10 pompiers de Saône-et-Loire, ont été engagés pour réaliser 220 interventions), la police et la gendarmerie nationale, qui ont engagé une vingtaine de personnels pour sécuriser les voies de circulation et les zones résidentielles évacuées. Le sous-préfet de Lons-le-Saunier s'est également rendu en soirée sur les différents sites impactés.

La préfecture informe les personnes ayant subi des dommages lors de cet épisode orageux, qu'elles doivent effectuer une déclaration auprès de leur compagnie d'assurance dans les 5 jours francs suivant l'événement et également produire une demande auprès de la mairie visant à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Le maire pourra dès lors demander au préfet l'engagement d'une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

PRÉFECTURE DU JURA
8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « horaires »



@Prefet39